



ACTION 14 ENE.B

CRÉER LES CONDITIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1.1 Renforcer l'accompagnement des citoyens dans leurs travaux de rénovation énergétique

2.1 Développer la production d'énergies renouvelables en rassemblant tous les acteurs du territoire

2.3 Capter et retenir localement les savoir-faire, par une stratégie de formation et de soutien ciblée

4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs

4.2 Mobiliser et sensibiliser les citoyens

>> ENJEUX

Le potentiel du photovoltaïque sur le territoire est très important, estimé à 440 GWh/an, dont une majorité par l'installation de panneaux sur le bâti et la création de centrales de grande dimension. Un développement du photovoltaïque est un moteur d'emploi important (estimé à 2 650 en 2030 sur le plein potentiel).

Dans le cadre d'une recherche d'autonomie du territoire et de maîtrise des coûts, la rentabilité n'étant pas assurée dans tous les cas de figure, le développement du photovoltaïque est le premier potentiel de production d'énergies renouvelables sur le territoire. Bien entendu, augmenter la production d'énergie renouvelable doit se faire concomitamment à la réduction de la consommation énergétique.

Ce développement doit être fait de manière réfléchie et pragmatique. En effet, la création de nombreuses installations photovoltaïques de taille réduite implique une gestion du réseau plus difficile.

L'identification de surfaces foncières au sein des espaces considérés comme déjà artificialisés, c'est-à-dire hors espaces naturels et agricoles permettrait d'accroître significativement la production photovoltaïque en ciblant notamment les surfaces foncières appartenant aux collectivités : délaissés urbains ou d'activités, cimetières, parking public.

Le développement des énergies photovoltaïques doit s'effectuer dans une logique partenariale avec les propriétaires privés, dans laquelle les collectivités souhaitent s'inscrire dans un partage des bénéfices des revenus issus de la production. Une réutilisation des espaces artificialisés est à privilégier, notamment les parkings publics et privés.

>> ÉTAPES

MI-2021 : recrutement d'un CEP pour aider les communes

2022 : formation des élus et fascicule grand public

2022 ou 2023 : créer un événement pour les citoyens, développer la diffusion des projets exemplaires

2025-2027 : mise en place de 2 grands projets photovoltaïques sur le territoire

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

« L'avenir passe par le photovoltaïque »

Cette action a pour objectif premier de développer le photovoltaïque sur le territoire, le potentiel étant fortement sous-exploité. L'autoconsommation doit être privilégiée quand celle-ci est possible.

3 types d'actions sont à prévoir :

- ✓ une action pour l'identification des sites potentiels pour des centrales photovoltaïques au sol et des ombrières de parking avec à la clé, un investissement possible des collectivités dans les projets en favorisant leur développement au travers du SCoT et des PLU. Celle-ci peut être mise en lien avec une étude plus large de potentiel EnR sur le territoire

>> ACTEURS**LES PORTEURS**

Communes et/ou SEM
pour les ouvrages publics
Entreprises et particuliers
pour les ouvrages privés

LES PARTENAIRES

Grandes entreprises
énergétiques : Engie ou EDF/Es
Sociétés d'accompagnement
et d'installation : Enerios ou
Sovec par exemple
Enedis/rEs pour le raccordement
Centrales villageoises
pour le co-investissement
PETR comme
accompagnant

- ✓ une action vers le particulier : qui consiste en du conseil et de l'accompagnement. Il s'agira de mettre en place une communication efficace au plus près des citoyens, simple et accessible.
- ✓ une action vers la commune et l'entreprise : être un moteur et faire preuve d'exemplarité, proposer des investissements communs, inclure le photovoltaïque dans les discussions avec les promoteurs immobiliers, prévoir le cas échéant une réduction des taxes pour les premières années

Chaque élu référent Climat-Air-Énergie se verra proposer une courte formation afin d'acquérir les bases techniques du sujet.

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

L'objectif de cette fiche action est de développer le potentiel photovoltaïque du territoire en suivant un schéma cohérent, avec l'optique de viser une autonomie au moins partielle du territoire. Cela passe pour les personnes morales publiques par le repérage des sites les plus intéressants, notamment pour l'autoconsommation (privilégiée quand cela est possible) et la mise en place de centrales photovoltaïques d'importance. Pour le particulier, le processus d'accompagnement de la démarche est très différent, une communication précise et simple étant nécessaire.

Le processus se déroule en trois parties :**Partie 1 - Identification des sites**

À réaliser en interne ou par un bureau d'études (35 k€)

- ✓ Identification des sites potentiels, hiérarchisation, classement des sites (localisation, références cadastrales, raccordement aux réseaux électriques...).
- ✓ Identification des propriétaires des sites.
- ✓ Analyse globale des potentiels réalisables et contribution aux objectifs globaux des collectivités.
- ✓ Analyse de faisabilité de l'aménagement des sites et identification des acteurs à mobiliser pour leur aménagement.
- ✓ Analyse financière prévisionnelle coût/revenus de leur aménagement.

- ✓ Scénarios d'aménagement des sites (calendrier de réalisation, faisabilité...)

Partie 2 - Le particulier

L'idée est de réaliser une fiche thématique pour le particulier, répondant à une demande de conseil et d'accompagnement. Cette fiche peut être faite avec les professionnels du secteur.

Questions à répondre :

- ✓ Quelle démarche ?
- ✓ Quelle dimension de panneau ?
- ✓ Quel choix (autoconsommation, vente totale) ?
- ✓ Panneau «portable» ou panneau sur le toit ?
- ✓ Quelles aides ?
- ✓ Quelles structures peuvent vous accompagner ?
- ✓ Où trouver de l'information ?

Une communication par l'évènementiel peut être un complément intéressant, tout comme des panneaux didactiques.

Partie 3 - L'entreprise ou l'autorité publique

Une fiche thématique est à réaliser pour les communes du territoire, ainsi que les entreprises. L'objectif est d'inciter chaque partie prenante : commune, promoteur, entreprise, à penser au sujet photovoltaïque et à mettre en œuvre des projets concrets.

Une obligation légale pour toute nouvelle construction existe depuis la loi Climat &

Résilience d'août 2021 ; de même l'obligation de rachat d'électricité par EDF/Es concerne désormais les installations de moins de 500 kWc (environ 2 000 m²) contre 100 kWc précédemment.

La mise en place de projets emblématiques, par exemple des centrales au sol, pourrait être un levier très important dans la production et dans l'exemplarité des collectivités.

L'objectif final, outre l'autonomie plus grande du territoire et des structures, est d'être exemplaire

pour inciter la population à suivre ce chemin et, pour les entreprises, de montrer un engagement fort. La mise en avant de cette exemplarité doit être assurée.

Pour inciter les entreprises à mettre en place ce type de projet, la collectivité peut mettre en place une réduction de la taxe foncière sur le bâti pour un temps limité. L'installation photovoltaïque étant soumise à l'impôt sur les sociétés, cette démarche permet d'inciter fortement à l'autoconsommation malgré le coût légèrement plus important que cela représente.



>> AMBITION

L'objectif est de rendre le territoire plus autonome en énergie. La rentabilité n'est pas l'objectif premier, même si cette idée doit être travaillée tout le long du projet.

Pour la partie autorité publique :

- **100 installations** sur les bâtiments tertiaires publics (neuf et existant), soit 5GWh/an en 2028
- **2 projets d'envergure** (dont celui de Marlenheim) sur les 6 ans

Pour les centrales au sol :

- Un **objectif de 40 ha** pour une puissance de 40 MWc et une production de 44 GWh en 2030

Pour les entreprises et particuliers :

- **66 installations** sur les bâtiments tertiaires privés (neuf et existant), soit 2 220 MWh/an en 2030
- **objectif de toucher 1 500 foyers par an** via fascicule ou évènement. Soit environ 100 qui mettront en place des panneaux

>> FINANCEMENT

Autorités publiques :

- Études et accompagnement jusqu'à 70% par Climaxion
- Investissement dont le montant dépend de l'utilisation (maximisé pour l'autoconsommation)
- DSIL+DETR (20 à 50%)
- Co-investissement avec une structure juridique commune (cf. ENE.A)

Tarif d'achat entre le 9/10/2021 et le 30/01/2022 (changement du tarif tous les 3 mois). Vente totale :

- De 0 à 3 kWc - 17,89 c€/kWh
- De 3 à 9 kWc - 15,21 c€/kWh
- De 9 à 36 kWc - 10,89 c€/kWh
- De 36 à 100 kWc - 9,47 c€/kWh
- De 100 à 500 kWc - 9,80 c€/kWh

Autoconsommation avec vente du surplus :

- De 0 à 3 kWc - 10 c€/kWh
avec une prime de 380 €/kWc soit 1 140 € pour 3 kWc
- De 3 kWc à 9 kWc - 10 c€/kWh
avec une prime de 280 €/kWc soit 2 520 € pour 9 kWc
- De 9 à 36 kWc - 6 c€/kWh
avec une prime de 160 €/kWc soit 5 760 € pour 36 kWc
- De 36 à 100 kWc - 6 c€/kWh
avec une prime de 80 €/kWc soit 8 000 € pour 100 kWc

>> EXEMPLES

Lutzelhouse, Marlenheim, etc. : exemples de toits dont l'objectif est pédagogique en plus d'être sur le gain financier potentiel.

Marlenheim est actuellement accompagnée par la société Enerios pour la fourniture de panneaux sur quelques bâtiments communaux et vise à réaliser un grand projet de centrale au sol.

Westhoffen en 2015 : mise en place de panneaux (99 kWc), visant l'autonomie du territoire en premier lieu.

Toit de l'espace Pluriel à **Dorlisheim**.

Heliodome à Cosswiller, dont le projet architectural intègre les notions de temps solaire dans la construction et qui est alimenté par des panneaux solaires : www.heliodome.com

>> FICHES ACTIONS LIÉES

BAT.A - Proposer un parcours rénovation (information, financement) pour les particuliers

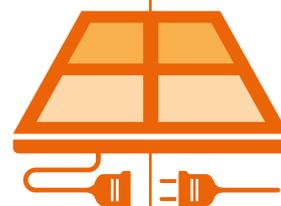
BAT.B - Réduire la consommation énergétique du parc public tertiaire

ENE.A - Créer un outil juridique pour les collectivités dans l'objectif de développer les énergies renouvelables locales

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SEN.A - Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie

SEN.B - Sensibiliser les industries et artisans à la plus-value économique des actions développement durable



QUELQUES RESSOURCES UTILES

Centrales villageoises Bruche-Mossig-Piémont

Programme Climaxion : www.climaxion.fr

Site généraliste très précis sur la méthodologie : www.photovoltaique.info

Cadastre solaire, disponible sur le site du PETR : cadastre.territoire-solaire.fr

Guide installation photovoltaïque en autoconsommation : www.programmepacte.fr

Installations photovoltaïques au sol - Guide de l'étude d'impact : www.ecologie.gouv.fr

Tarif de rachat : www.les-energies-renouvelables.eu